

Le 10 novembre 2025

À cette séance ordinaire, tenue le 10 novembre 2025, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Rebecca Bonneville, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest, Marianne Jacques-Ouzilleau, Véronique Therrien et Francis Tardif sous la présidence de Marc-Antoine Cyr, maire. Aussi présents, Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et cinq (5) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19 h 30)

Assermentation publique du nouveau maire

197-25

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Rebecca Bonneville et résolu unanimement :
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. (D) Adoption de l'ordre du jour
2. (D) Dépôt du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 et approbation
3. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 20 octobre au 5 novembre 2025
4. (D) Nomination du maire ou de la mairesse suppléant(e)
5. (D) Signature institution financière
6. (D) Éthique et déontologie, mandat pour avis juridique personnel ou commun
7. (I) Nouveau rôle d'évaluation
8. (S) Dossier projet stationnement CHSLD
9. (S) Dossier passage piétonnier devant le CHSLD
10. (D) Mise à jour du plan de sécurité civile
11. (D) Résolution CPTAQ îlot déstructuré demandée par la MRC
12. (D) Subvention fonctionnement comité 175^e
13. (D) Conteneur de don vêtements - intérêt et localisation
14. (D) Directive pour les piscines à la suite du nouveau délai du MAMH
15. (D) Cession parcelle de terrain lot 4 085 241
16. (D) Formation élus formule privée, individuelle ou en groupe
17. (I) Date visite infrastructures municipales
18. (I) Date adoption budget et rencontre de préparation
19. (S) Varia
 - Party des PME 2.0 – Invitations et hommages
 - Accès piétonnier arrière école La Découverte
20. Correspondances
21. Période de questions

Le 10 novembre 2025

198-25

Dépôt du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 et approbation

Il est proposé par Francis Tardif et résolu sous abstention de Rebecca Bonneville sur la résolution relative à Excavation Stéphane Bonneville inc. et de Manuel Deblois et Patrick Donnelly-Genest sur la résolution relative à la Commission des Loisirs :

Que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 soit approuvé tel que déposé.

199-25

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 20 octobre au 5 novembre 2025

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Manuel Deblois et résolu sous abstention de Rebecca Bonneville pour le paiement à Excavation Stéphane Bonneville inc. et Véronique Therrien pour le paiement à Entreprise R. Simard. Inc. :

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs 501 369 à 501 381 totalisant 23 141,62 \$

Les paiements directs nos : 2776 à 2852 totalisant 122 325,97 \$

Chèques nos : 17 252 à 17 254 totalisant 57 941,56 \$

Pour un grand total de : 203 409,15 \$

200-25

Nomination du maire suppléant

Considérant qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant à la suite du changement de conseil survenu lors de la dernière période électorale;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Patrick Donnelly-Genest

et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme Francis Tardif comme maire suppléant jusqu'à la prochaine nomination à ce poste. À ce titre et en l'absence ou l'incapacité d'agir du maire, il est autorisé à signer et transiger pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Hénédine conjointement avec le directeur général, greffier-trésorier ou son adjointe en l'absence ou l'incapacité d'agir de ce dernier.

201-25

Nomination d'un substitut au conseil de la MRC

Considérant que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

Considérant que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine nomme Francis Tardif à titre de substitut au conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Le 10 novembre 2025

202-25

Signataire autorisé institutions financières

Considérant le processus électoral de novembre 2025;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les signataires auprès des institutions financières avec lesquelles la municipalité transige;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Patrick Donnelly-Genest

et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement tous les paiements directs, virements, chèques, traites, billets à ordre et autres effets à compter du 12 novembre 2025 pour la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine auprès de toutes les institutions financières où la municipalité a des actifs financiers, soit :

Marc-Antoine Cyr, maire ou
Francis Tardif, maire suppléant

Conjointement avec
Yvon Marcoux, dir. gén., greffier-trésorier ou
Eva Ketelsen, secrétaire adjointe;

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hénédine, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Sainte-Hénédine pour tous les comptes détenus auprès des institutions financières;

Que le conseil autorise Yvon Marcoux en tant qu'administrateur principal des services en ligne;

Que la présente résolution abroge toutes résolutions adoptées à ce sujet. Toutefois, les effets et traitements bancaires datés d'avant le 12 novembre 2025 demeurent valides avec les signatures autorisées antérieurement

203-25

Mandat à conseiller en éthique pour avis juridique

Considérant le code d'éthique et de déontologie en vigueur;

Considérant qu'il y a des questions à éclaircir touchant les nouveaux membres du conseil;

Considérant la demande faite auprès du bureau régional des Affaires Municipales pour assistance;

Considérant que la représentante du MAMH nous réfère à un conseiller à l'éthique autorisé par la Commission Municipale du Québec (CMQ);

Considérant la proposition reçue par Morency, firme ayant des conseillers autorisés par la CMQ à ce niveau, avec deux façons de faire, soit individuelle ou en commun;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate des avocats de Morency pour conseiller les membres du conseil pouvant être sujets à des questions d'éthique et de déontologie sur la façon de procéder sur les interrogations soumises de manière commune.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du conseil.

Le 10 novembre 2025

204-25

Mise à jour du plan de sécurité civile

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Considérant que la dernière révision du plan de sécurité civile a eu lieu en 2019;

Considérant les changements de personnel de bureau et des membres de conseil municipal;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Véronique Therrien

et résolu unanimement :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

Fonction	Nom
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Yvon Marcoux
Coordonnateur municipal de la sécurité civile - substitut	Eva Ketelsen
Chef de mission : administration	Yvon Marcoux
Chef de mission : administration - substitut	Eva Ketelsen
Chef de mission : communication	Marc-Antoine Cyr
Chef de mission : communication - substitut	Francis Tardif
Chef de mission : secours aux personnes et protection des biens	Alain Turmel
Chef de mission : secours aux personnes et protection des biens - substitut	Raynald Gagné
Chef de mission : services aux personnes sinistrées	Patricia Labbé
Chef de mission : services aux personnes sinistrées - substitut	Claude Lapointe
Chef de mission : services techniques	Richard Laverdière
Chef de mission : services techniques - substitut	Yvon Asselin
Chef de mission : transport	André Létourneau
Chef de mission : transport - substitut	Louise Thériault

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Le 10 novembre 2025

205-25

Résolution CPTAQ îlot déstructuré demandé par la MRC

Attendu que le 2 mars 2022, une quatrième demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) a été déposée par la MRC de la Nouvelle-Beauce (MRC) à la Commission de protection du territoire agricole (la Commission);

Attendu que le 12 décembre 2024, la Commission a transmis un compte rendu et une orientation préliminaire (l'orientation préliminaire) relativement à cette demande, à la suite d'un accord intervenu entre la MRC et l'Union des producteurs agricoles (UPA);

Attendu que le 23 janvier 2024, la MRC a requis la correction de deux îlots déstructurés (nos 64 et 67) situés dans la municipalité de Saint-Isidore, en raison d'erreurs relevées, ainsi que l'ajustement de 39 autres îlots déstructurés, principalement en lien avec des écarts découlant de la rénovation cadastrale;

Attendu que le 11 février 2024, par voie de procès-verbal, la Commission a confirmé son intention de corriger les plans des îlots 64 et 67 à Saint-Isidore;

Attendu que le 8 mai 2025, la MRC informe la Commission que la correction vise plutôt tous les îlots qui présentent un écart en lien avec la rénovation cadastrale, soit environ 139 îlots;

Attendu que le 7 août 2025, la Fédération de l'UPA Chaudière-Appalaches a transmis un avis dans lequel elle indique être favorable à la demande en cours, c'est-à-dire qui prend en compte toutes les corrections demandées par la MRC;

Attendu que le 25 septembre 2025, la Commission a transmis un compte rendu et une deuxième orientation préliminaire relativement à cette demande d'ajustement;

Attendu que la municipalité demeure tenue de respecter ses obligations, notamment l'adoption d'une résolution d'appui à cette deuxième orientation préliminaire;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine appuie l'orientation préliminaire transmise par la CPTAQ le 25 septembre 2025 dans le cadre du dossier no 435728, et accepte les îlots déstructurés numérotés 03, 04, 05, 06A, 06B, 46 et 47 situés sur le territoire de Sainte-Hénédine tels que présentés en annexe à ladite orientation.

206-25

Subvention fonctionnement comité 175^e

Considérant le montant prévu dans le budget 2025 par le conseil municipal pour aider le comité du 175^e à débuter ses opérations;

Considérant l'incorporation de l'organisme 175^e de Sainte-Hénédine;

Considérant la nomination d'un conseil d'administration;

Considérant qu'ils ont maintenant un compte bancaire ouvert chez Desjardins;

Considérant que des démarches sont en cours pour ce qui a trait aux assurances;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de fonctionnement au 175^e de Sainte-Hénédine d'un montant de 5 000 \$.

Le tout sera financé à même le montant prévu au budget 2025.

Le 10 novembre 2025

207-25

Conteneur de dons vêtements - intérêt et localisation

Considérant l'avis de la MRC de la Nouvelle-Beauce qui souhaite encourager l'implantation de conteneurs pour dons de vêtements; Considérant que la municipalité est propriétaire des immeubles au 1307, route Ste-Thérèse qui permettent de trouver un coin accessible qui ne nuirait pas au déneigement ou au stationnement;

Il est proposé par Véronique Therrien, appuyée par Manuel Deblois et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire la demande requise auprès d'Entraide Diabétique du Québec pour planter un conteneur de dons de vêtement à un endroit approprié au 1307, route Ste-Thérèse.

Le tout sans frais.

208-25

Directive pour les piscines à la suite du nouveau délai du MAMH

Considérant la résolution 189-25 qui autorisait l'envoi d'un avis de rappel à une trentaine de non-répondants au formulaire d'autoévaluation;

Considérant que depuis le MAMH a reporté à 2 reprises le délai soit le 30 septembre 2026 puis le 30 septembre 2027;

Considérant que les employés veulent connaître les directives du conseil maintenant;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Patrick Donnelly-Genest et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande aux employés municipaux d'envoyer un rappel à la mi-avril 2026.

209-25

Cession parcelle de terrain

Considérant qu'une parcelle de terres lot 4 085 241 au nom de la Municipalité pourrait être cédée considérant la prétention de possession du propriétaire du lot 4 085 243;

Considérant que cette parcelle n'a qu'une valeur symbolique car elle est enclavée;

Considérant les discussions tenues avec l'agent immobilier mandaté pour la vente de l'immeuble au 1234 route Ste-Thérèse;

Considérant que les frais notariés peuvent être minimes si la transaction se fait au même montant que la transaction de l'immeuble du 1234, Ste-Thérèse;

Il est proposé par Rebecca Bonneville, appuyée par Véronique Therrien et résolu à l'unanimité :

Que le conseil cède pour 1,00 \$ le lot 4 085 241 sur lequel le propriétaire actuel du lot 4 085 243 avait des prétentions. Le maire et le dir. gén. sont autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hénédine.

Le tout sans frais.

Le 10 novembre 2025

210-25

Formation élus formule privée, individuelle ou en groupe

Considérant l'obligation des élus de suivre deux formations à la suite de leur entrée en fonction comme membres du conseil;
Considérant la correspondance de la FQM en date du 30 octobre 2025;
Considérant que la formation privée qui avait été retenue avec les employés avait été appréciée par le dernier conseil;

Il est proposé par Manuel Deblois, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau et résolu à l'unanimité :
Que le conseil municipal retienne pour la formation obligatoire la formule privée en groupe.
Le tout sera payé à même le budget de fonctionnement du conseil de 2026.

211-25

Accès piétonnier arrière école La Découverte

Considérant les commentaires reçus en 2024-2025 sur la problématique de rejoindre la cour d'école par le sentier piétonnier du développement Roy à cause des amas de neige sur le terrain de l'école en raison de la présence d'épinettes à la limite du terrain de l'école;
Considérant l'avis donné par la municipalité à la direction de l'école La Découvert à ce sujet le 21 octobre dernier;
Considérant la prise de contact avec le responsable le 22 octobre dernier;
Considérant la réponse reçue le 27 octobre dernier qu'ils sont favorables avec une participation de la municipalité vu leurs contraintes budgétaires à réaliser les travaux;
Considérant la proposition reçue d'Excavation Stéphane Bonneville pour réaliser les travaux, transmise le 10 novembre 2025 au CSSBE indiquant que la municipalité pourrait se charger de la coupe des arbres et de leur disposition et que le Centre de services scolaires pourrait assumer les frais de Bonneville de plus ou moins 1 400 \$+tx pour fins de sécurité;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Marianne Jacques-Ouzilleau, Manuel Deblois, Patrick Donnelly-Genest et Véronique Therrien sous abstention de Rebecca Bonneville :
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à participer à la réalisation des travaux pour permettre l'accès au sentier piétonnier du développement Roy à la cour de l'école sans obstacle pour le déneigement en collaboration avec le Centre de services scolaires Beauce-Etchemin sur le terrain de l'école La Découverte. Advenant que le CSSBE n'acquiesce pas à l'embauche de l'entrepreneur d'ici les prochaines semaines, le conseil autorise le d.g. à permettre la réalisation complète des travaux.
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de la voirie.

Le 10 novembre 2025

212-25

Levée de la séance

Il est proposé par Rebecca Bonneville que la séance soit levée.
Il est vingt-deux heures sept (22 h 07).

Marc-Antoine Cyr,
Maire

Yvon Marcoux,
directeur général,
greffier-trésorier

« Je, Marc-Antoine Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »